



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de  
l'Utilité publique**

Le Mans, le **17 NOV. 2023**

## **BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**

**Projet d'arrêté inter-préfectoral portant renouvellement de dérogation temporaire à l'obligation de collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles sur 7 zones identifiées – Syndicat de valorisation des ordures ménagères – Loir et Sarthe (SYVALORM Loir et Sarthe)**

Par arrêté n°DCPPAT 2023 – 0214 du 26 octobre 2023, le Préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public sur le projet d'arrêté inter-préfectoral portant renouvellement de dérogation temporaire à l'obligation de collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles sur sept zones identifiées par le Syndicat de valorisation des ordures ménagères Loir et Sarthe :

- Zone 1 : La Ferté-Bernard-Cherré-Au, mais la commune de La Ferté-Bernard reste à une collecte hebdomadaire (C1), la demande ne concernera donc que la partie Cherré-Au,
- Zone 2 : Saint-Mars-la-Brière,
- Zone 3 : Savigné-l'Évêque,
- Zone 4 : Connerré-Duneau,
- Zone 5 : Saint-Calais-Conflans-sur-Anille,
- Zone 6 : Bessé-sur-Braye-Bonneveau,
- Zone 7 : Vibraye.

Le dossier a été mis à la consultation pendant 21 jours consécutifs du vendredi 27 octobre 2023 au jeudi 16 novembre 2023 inclus.

Madame Françoise CHÂTEAU, habitant la commune de Saint-Mars-la-Brière, a émis un avis sur le renouvellement de la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours. Elle énonce :

- qu'un retour en arrière n'incitera pas à diminuer la production des déchets et ne fera qu'augmenter leur redevance ;
- depuis plus de 8 ans, les habitants du Gesnois Bilurien se sont adaptés à la collecte toutes les deux semaines afin de les inciter à diminuer leurs déchets et d'éviter une forte augmentation de la redevance ;
- elle entend qu'il n'est pas évident lorsqu'on a un petit espace et qu'il faut garder ses déchets ;
- que la redevance correspond à 16 levées, au-delà, la levée supplémentaire est facturée ;
- qu'il est bien demandé de diminuer leurs déchets.

Madame Geneviève TURBAN, habitant la commune de Savigné l'Évêque, a émis un avis sur le renouvellement de la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours. Elle énonce :

- être en accord avec l'observation n°1 ;
- que le système actuel d'une collecte toutes les deux semaines lui convient ;
- qu'elle n'aimerait pas payer plus cher des collectes supplémentaires qu'elle n'utiliserait pas, sachant qu'elle dépose ses ordures et sacs jaunes en moyenne 1 fois par fois ;
- que le but est bien que tout le monde diminue ses déchets, il vaut mieux comme le fait SYVALORM, porter les efforts sur les déchetteries, etc.